



CAP EXCELLENCE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Marché de partenariat

**Portant sur la réalisation d'un nouveau bâtiment pour
le Pôle technique de CAP Excellence**

Annexe 15 : Modalités de calcul des Gains de Refinancement

Annexe 15 : Modalités de calcul des Gains de Refinancement

Sommaire

1 -	MODALITÉS DE REFINANCEMENT	2
2 -	CALCUL DES GAINS DE REFINANCEMENT	2

1 - Modalités de refinancement

Les modalités de refinancement sont traitées aux articles 23.3 et 23.4 du projet de Marché de Partenariat.

Le Candidat fait ses meilleurs efforts dans les discussions avec les prêteurs pour qu'en cas de mise en œuvre d'une procédure de refinancement l'annulation ou le remboursement anticipé des crédits se fasse sans frais, coûts ou pénalités liées aux crédits, à l'exception de l'éventuelle Soulte de Rupture des Contrats de Couverture dans le cas où le refinancement intervient après la fixation des taux et le cas échéant des Coûts de Remploi si le remboursement n'a pas lieu à une date de paiement d'intérêt qui seront alors intégrés aux frais de Refinancement pour la définition des Gains de Refinancement.

2 - Calcul des Gains de Refinancement

Dans la partie suivante, la Date de Refinancement désigne, le cas échéant, la date à laquelle sont effectivement tirés les nouveaux financements permettant le refinancement des dettes initiales.

Selon le projet de Marché de Partenariat, les Gains de Refinancement désignent la réduction de la Redevance Financière R1 obtenue par la modification des conditions du financement, compte tenu des frais liés à la restructuration des financements.

Cette réduction est définie comme la différence positive entre les services des instruments de dette initiaux et les services des instruments de dette après prise en compte des nouvelles conditions de financement à la Date de Refinancement prévisionnelle et de l'ensemble des frais de refinancement. Les frais de refinancement pourront faire l'objet d'un financement par le tirage des instruments de dette mis en place à la Date de Refinancement.

Les Gains de Refinancement sont alors répartis de la façon suivante :

- 50% des Gains sont au bénéfice de CAP Excellence, qui lui sont alloués via une diminution de R1 ;
- 50% des Gains sont au bénéfice du Titulaire.

Les Gains de Refinancement sont entendus nets de l'ensemble des frais de refinancement.

Lors du refinancement les frais de refinancement comprendront notamment :

- dans le cas où les montants objets de l'annulation ou du remboursement ont fait l'objet d'une fixation des taux, de l'éventuelle soulte de débouclage des Instruments de Couverture ;
- si le remboursement n'a pas lieu à une date de paiement d'intérêt, les Coûts de Réemploi ;
- les éventuelles commissions dues aux nouveaux prêteurs ;
- les honoraires de conseils la pour mise en place du refinancement.